

**COMMUNE DE BARTENHEIM**

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL  
MUNICIPAL DU MARDI 14 MAI 2019**

**ORDRE DU JOUR**

**POINT 01 – NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

**POINT 02 - APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU MARDI 26 MARS 2019**

**POINT 03 – FINANCES**

**03-01 – Programme d'aménagement de la voirie rue de la Libération**

03-01-01 Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec Saint-Louis-Agglomération – compétence transports urbains

03-01-02 Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec Saint-Louis-Agglomération – compétence eaux pluviales assainissement

03-01-03 Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec Saint-Louis-Agglomération – compétence infrastructure pistes cyclables

**03-02 – Convention de partenariat avec Saint-Louis-Agglomération – prévention des déchets – collecte textiles linges et chaussures**

**03-03 – Programme de transformation de l'éclairage au complexe sportif Espace 2000 – transition énergétique**

03-03-01 Approbation du programme

03-03-02 Demandes de subvention

**POINT 04 – URBANISME**

**04-01 Rétrocessions parcellaires de la Foncière du Rhin – autorisation de signature des actes administratifs**

**04-02 Cession de parcelles communales au concessionnaire du périmètre de la ZAC du Hattel – autorisation de signature**

**POINT 05 – ADMINISTRATION**

**05-01 Location des chasses communales – adjudication 2015/2024 – désignation d'un estimateur de dégâts de gibier**

**05-02 Règlement intérieur du conseil municipal – modification**

**05-03 Conventions d'occupation de locaux communaux – autorisations de signature**

05-03-01 Association Flaschaputzer – local 4, rue Saint Martin

05-03-02 Amicale des sapeurs-pompiers – dépôt 5, rue de l'Ecole

05-03-03 Société de Musique Union – école de musique 6, place de la République

**POINT 06 – PERSONNEL COMMUNAL**

**06-01 Modification du tableau des effectifs**

**POINT 07 – DIVERS**

**07-01 Demande de subvention au titre du produit des amendes de police – feu de circulation Grand'Rue**

**PRESENTS**

**M. Le Maire**

Jacques GINTHER

**MM. les Adjoint**

Gabriel ARNOLD

Céline CHRISTE-SOULAGE

Jeannot SCHURRER

Jean-Luc WENDLING

Rachel KOHLER

Luc BOSTAETTER

**MM. les Conseillers Municipaux**

Alain HEINRICH

Evelyne MEGEL

Monique HERRMANN

Régine SCHERMESSER

Sandra LOLL

Philippe KIELWASSER

Claude HASSLER

Anne SATTLER

Claudine STENGEL

Christelle BISSELBACH

Jérôme NOEGLN

Laëtitia HOLDER

Béatrice MEYER

Lionel MIGNAN

Philippe FOURMI

Philippe HAAS

Ariane RINQUEBACH

Jean-Armand TRUCHETET

**VOTE PAR PROCURATION**

**Mme HEITZ Isabelle** adjointe a donné procuration de voter en son nom à M. Le Maire, Jacques GINTHER

**ABSENT EXCUSE**

**M Le Conseiller Municipal**

Luigi CORTINOVIS

**SECRÉTAIRE**

**M. Tugdual LAOUENAN**

Directeur Général des Services

M. le Maire ouvre cette séance de travail à 18h30. Il salue les Conseillers présents et le représentant de la presse.

**POINT 01 – NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Vu les articles L 2541-6 et L 2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner M. Tugdual LAOUENAN, directeur général des services de la Mairie de Bartenheim, en qualité de secrétaire du Conseil Municipal pour cette séance du conseil.

**Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité**

## **POINT 02 - APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU MARDI 26 MARS 2019**

Le procès-verbal de la séance du mardi 26 mars 2019 a été transmis in extenso à tous les conseillers. Il est signé par les membres du conseil municipal.

## **POINT 03 – FINANCES**

### **03-01 – Programme d'aménagement de la voirie rue de la Libération**

03-01-01 Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec Saint-Louis-Agglomération – compétence transports urbains

Vu la délibération point 03-04-01 du mardi 16 octobre 2018 approuvant à l'unanimité le programme d'aménagement de la rue de la Libération.

Considérant qu'il est plus efficient de déléguer la conduite des opérations à un seul maître d'ouvrage étant donné les différentes compétences exercées sur la surface de travaux.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'en application des dispositions de la loi du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, le Conseil de la Communauté, par délibération du 1<sup>er</sup> décembre 2011, a approuvé le schéma directeur d'accessibilité des transports urbains de la Communauté de Communes des Trois Frontières.

Le Conseil de Communauté a décidé la mise en accessibilité de l'ensemble des arrêts de bus et la prise en charge, avec effet au 1<sup>er</sup> mai 2011, de l'intégralité du coût des aménagements.

Dans le cadre de l'aménagement de la rue de la Libération et dans un souci de cohérence et d'efficacité, Saint-Louis Agglomération et la Commune de Bartenheim ont décidé que les travaux de mise en accessibilité des deux arrêts de bus (dans les deux sens) seront réalisés par la Commune de Bartenheim.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver et de l'autoriser à signer la convention qui a pour objet de confier à la Commune de Bartenheim le soin de réaliser l'ensemble des travaux de mise en accessibilité des deux arrêts de bus (dans les deux sens) situés rue de la Libération à Bartenheim La Chaussée, au nom et pour le compte de Saint-Louis Agglomération

**Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité**

03-01-02 Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec Saint-Louis-Agglomération – compétence eaux pluviales assainissement

Vu la délibération point 03-04-01 du mardi 16 octobre 2018 approuvant à l'unanimité le programme d'aménagement de la rue de la Libération

Considérant qu'il est plus efficient de déléguer la conduite des opérations à un seul maître d'ouvrage étant donné les différentes compétences exercées sur la surface de travaux

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le nouveau projet de profil de la route engendre le déplacement des avaloirs et le raccordement de ceux-ci au réseau d'assainissement. De plus, la détérioration de certains tampons d'assainissement nécessite leurs renouvellements.

Au titre de sa compétence assainissement, Saint-Louis Agglomération doit réaliser les travaux décrits ci-dessus.

Ces deux opérations sont géographiquement situées au même endroit et techniquement très imbriquées. Pour en faciliter leur concrétisation, il est donc proposé qu'il n'y ait qu'une maîtrise d'ouvrage unique, laquelle sera portée par la Commune de Bartenheim.

La présente convention proposée pour approbation a pour objectif de définir le cadre juridique et financier de la maîtrise d'ouvrage qui est confiée à la Commune par Saint-Louis Agglomération.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'approuver et de l'autoriser à la signer

**Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité**

03-01-03 Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec Saint-Louis-Agglomération – compétence infrastructure pistes cyclables

Vu la délibération point 03-04-01 du mardi 16 octobre 2018 approuvant à l'unanimité le programme d'aménagement de la rue de la Libération avec l'amorce de piste cyclable pour rejoindre la nouvelle piste route de Rosenau

Considérant qu'il est plus efficient de déléguer la conduite des opérations à un seul maître d'ouvrage étant donné les différentes compétences exercées sur la surface de travaux

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il a été convenu que la commune de Bartenheim prenne en charge la maîtrise d'ouvrage de la partie de la piste cyclable hors agglomération route de Rosenau pour rejoindre la nouvelle piste cyclable située dans la Réserve Naturelle de la Petite Camargue Alsacienne.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver et de l'autoriser à signer la convention qui a pour objet de confier à la Commune de Bartenheim le soin de réaliser l'ensemble des travaux de ce bout de piste cyclable située route de Rosenau dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue de la Libération à Bartenheim la chaussée, au nom et pour le compte de Saint-Louis Agglomération

**Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité**

**03-02 – Convention de partenariat avec Saint-Louis-Agglomération – prévention des déchets – collecte textiles linges et chaussures**

Le Maire expose au conseil municipal que Saint Louis Agglomération a approuvé par délibération du 20 décembre 2017, la mise en œuvre du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés pour la période 2018-2023. Plusieurs actions visant à prévenir la formation de déchets ont ainsi été dressées au sein d'un plan d'actions général.

Ce projet de convention entre dans le cadre de ce programme et correspond plus précisément à l'action relative au développement de la collecte des textiles, des linges et des chaussures (TLC).

Dans ce cadre, les membres de la Commission Environnement de SLA, lors de leur séance du 7 février 2018, ont proposé d'homogénéiser la collecte des TLC et d'offrir la possibilité pour les communes qui le souhaitent, de confier à SLA le soin d'être l'interlocuteur unique de la collecte des TLC sur leur territoire. Pour ce faire, une convention type à conclure avec les communes membres est proposée ci-joint.

Cette convention prévoit les dispositions suivantes :

• **Missions confiées par les communes à SLA :**

- L'optimisation de l'occupation du domaine public de la commune d'assise en faisant implanter des conteneurs textiles aux abords des conteneurs destinés à la collecte du verre et des emballages ;
- La collecte, l'entretien des abords et le nettoyage des conteneurs TLC ;
- Un réseau de conteneurs TLC optimisé sur l'ensemble du territoire.

• **Choix des prestataires de collecte par SLA :**

- Dimension sociale :  
Une attention particulière sera portée aux prestataires proposant une politique d'emploi en faveur de l'insertion sociale et menant des actions de lutte contre la précarité.
- Dimensions technique et environnementale :

Une attention particulière sera portée quant aux moyens que les prestataires dédieront à la collecte, au recyclage et au réemploi des TLC – notamment en termes d'organisation (fréquence, nombre et qualité des conteneurs) et d'intervention en cas de dysfonctionnement.

Pour ce faire, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver le projet de convention à passer avec Saint Louis Agglomération et de l'autoriser à la signer

**Décision du conseil municipal** : adopté à l'unanimité

### **03-03 – Programme de transformation de l'éclairage au complexe sportif Espace 2000 – transition énergétique**

#### 03-03-01 Approbation du programme

Vu la délibération point 03-05-01 du conseil du 26 mars 2019 approuvée à l'unanimité portant sur l'approbation du budget primitif contenant les crédits nécessaires à la réalisation du programme cité en titre.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune de Bartenheim souhaite transformer par tranche les éclairages énergivores à l'Espace 2000 sur le terrain d'entraînement de football, dans la salle multifonctionnelle et dans la salle spécialisée de gymnastique. Pour 2019, l'objectif est de commencer par le terrain d'entraînement qui générerait des économies d'énergie non négligeables, et qui simplifierait l'entretien des lampes dont certaines ne sont plus fabriquées et éviter la pollution lumineuse diffuse.

La première tranche a été estimée à 35 000 € par le bureau d'études VIALIS de Colmar et elle serait susceptible d'être subventionnée à hauteur de 15 000 €.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver le programme de travaux correspondant.

**Décision du conseil municipal** : adopté à l'unanimité

#### 03-03-02 Demande de subvention

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver et de l'autoriser à effectuer une demande de subvention auprès de la Ligue d'Alsace de Football pour le programme de remplacement des anciennes lampes à iode métallique par des projecteurs LED pour le terrain d'entraînement de classement E5.

**Décision du conseil municipal** : adopté à l'unanimité

## **POINT 04 – URBANISME**

### **04-01 Rétrocessions parcellaires de la Foncière du Rhin – autorisation de signature des actes administratifs**

**VU** les dispositions de l'article L1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que les communes ont la possibilité de recourir à la rédaction d'actes administratifs pour des ventes ou des achats simples de foncier.

Un acte administratif est un acte authentifié par le maire de la commune.

Toutefois, lorsque le maire authentifie l'acte, la commune partie à l'acte est représentée, lors de la signature de l'acte, par un adjoint dans l'ordre des nominations (article L1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Un certain nombre d'actes administratifs devra être passé prochainement avec la Foncière du Rhin en vue de la rétrocession des voiries qui lui appartiennent encore.

Aussi, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'autoriser Monsieur Gabriel ARNOLD, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, à signer les actes administratifs à venir avec la Foncière du Rhin.

**Décision du conseil municipal** : adopté à l'unanimité

**04-02 Cession de parcelles communales au concessionnaire du périmètre de la ZAC du Hattel – autorisation de signature**

**VU** la délibération du conseil municipal du 18 septembre 2018 point 05-01

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commune est propriétaire de terrains dans le périmètre de la ZAC DU HATTEL d'une superficie totale d'environ 22 ares.

Au même titre que les autres propriétaires, la commune a été approchée par le concessionnaire, le groupement CM CIC – IMMOPRO, en vue de l'acquisition de ces parcelles. Le prix de vente est inscrit dans le traité de concession, à savoir 6000 € l'are.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer tous les actes afférents à cette vente.

**Décision du conseil municipal** : adopté par 19 voix pour  
3 contre (M Lionel MIGNAN, Mme Béatrice MEYER, M Philippe HAAS)  
2 abstentions (Mme Ariane RINQUEBACH, Mme Régine SCHERMESSER)  
Mme Christelle BISSELBACH et M Jérôme NOEGLENN quittent la séance et ne participent pas au vote

**POINT 05 – ADMINISTRATION**

**05-01 Location des chasses communales – adjudication 2015/2024 – désignation d'un estimateur de dégâts de gibier**

**VU** l'article R429-8 du Code de l'Environnement

**VU** l'article 28 du cahier des charges des chasses communales pour la période du 2 février 2015 au 1<sup>er</sup> février 2024 (arrêté préfectoral n°2014813-0004 du 02 juillet 2014)

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'un estimateur de dégâts de gibier, chargé d'évaluer les dommages causés par le gibier, doit être désigné dans chaque commune pour la durée de la location de la chasse.

Sachant que l'estimateur doit être choisi parmi les habitants d'une commune voisine, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de désigner :

Monsieur Yves BAUMLIN  
05 rue des Vosges  
68220 HEGENHEIM

Monsieur le Maire précise que cette nomination a été approuvée par les locataires des trois lots de chasse et qu'elle sera ensuite soumise à l'approbation révocable du Préfet.

**Décision du conseil municipal** : adopté à l'unanimité

**05-02 Règlement intérieur du conseil municipal – modification**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que M Lionel MIGNAN conseiller municipal, liste « le Renouveau » pour Bartenheim a fait une demande de modification de l'article 28 du règlement intérieur du conseil municipal. Il souhaite que soit précisé qu'il n'y ait pas que le bulletin communal mais aussi le site

internet communal qui puisse afficher l'espace d'expression de l'opposition. Le conseil municipal en débat sereinement et il est entendu qu'il s'agit d'un espace d'expression et non une tribune d'opposition politique électorale.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver la modification de l'article 28 du règlement intérieur qui sera rédigé comme suit :

"Lorsque la commune diffuse, sous quelque forme que ce soit, un bulletin d'information générale, ou utilise un site internet, exposant les réalisations et la gestion du conseil municipal, un espace est réservé à l'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale. Les messages transmis pour publication seront identiques pour le bulletin d'information générale et le site internet. La mise en page des textes est assurée par le service communication de la ville, selon les dispositions réglementaires. Cet espace ne devra contenir ni photographie ni illustration. "

**Décision du conseil municipal** : adopté à l'unanimité

### **05-03 Conventions d'occupation de locaux communaux – autorisations de signature**

05-03-01 Association Flaschputzer – local 4, rue Saint Martin

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que l'association Flaschputzer, association de défilé de carnaval, souhaite pouvoir bénéficier d'un petit local de stockage qui serait la pièce au sous-sol de l'ancien dépôt de pompier rue Saint Martin.

Monsieur le Maire propose d'approuver la convention à intervenir et de l'autoriser à la signer

**Décision du conseil municipal** : adopté à l'unanimité

05-03-02 Amicale des sapeurs-pompiers – dépôt 5, rue de l'Ecole

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que l'Amicale des Sapeurs-Pompiers souhaite bénéficier d'un local de stockage de matériel (garnitures, matériel fête 14 juillet...) car le sous-sol du dépôt actuel est devenu trop exigü. La commune propose de prêter temporairement l'ancien dépôt près du hangar communal au 5, rue de l'Ecole.

Monsieur le Maire propose d'approuver la convention à intervenir et de l'autoriser à la signer

**Décision du conseil municipal** : adopté à l'unanimité

05-03-03 Société de Musique Union – école de musique 6, place de la République

Monsieur le Maire expose que l'école de Musique de la société de Musique Union a maintenant déménagé dans la maison récemment achetée par la commune de Bartenheim, il convient de changer les termes de la convention précédente qui lui attribuait la maison louée à M STOECKLIN rue du Général de Gaulle.

Monsieur le Maire propose d'approuver la convention à intervenir et de l'autoriser à la signer

**Décision du conseil municipal** : adopté à l'unanimité

### **POINT 06 – PERSONNEL COMMUNAL**

#### **06-01 Modification du tableau des effectifs**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver la modification suivante au tableau des effectifs, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2019 :

Un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe transformé en poste d'adjoint administratif principal 1<sup>ere</sup> classe

Un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe transformé en poste d'adjoint technique principal 1<sup>ere</sup> classe

**Décision du conseil municipal** : adopté à l'unanimité

#### **POINT 07 - DIVERS**

07-01 Demande de subvention au titre du produit des amendes de police – feu de circulation Grand'Rue

Monsieur le Maire informe que suite à réunion avec les riverains de la rue d'Altkirch le 20 mars 2019 puis après avis de la commission de sécurité en date du 23 avril 2019, il propose au conseil municipal d'approuver et de l'autoriser à demander une subvention au titre du produit des amendes de police pour la pose d'un feu de circulation Grand'Rue, qui sécurisera le passage piéton utilisé par les enfants de l'accueil périscolaire.

**Décision du conseil municipal** : adopté à l'unanimité

#### **POINT 01 – NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

#### **POINT 02 - APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU MARDI 26 MARS 2019**

#### **POINT 03 – FINANCES**

##### **03-01 – Programme d'aménagement de la voirie rue de la Libération**

03-01-01 Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec Saint-Louis-Agglomération – compétence transports urbains

03-01-02 Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec Saint-Louis-Agglomération – compétence eaux pluviales assainissement

03-01-03 Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec Saint-Louis-Agglomération – compétence infrastructure pistes cyclables

##### **03-02 – Convention de partenariat avec Saint-Louis-Agglomération – prévention des déchets – collecte textiles linges et chaussures**

##### **03-03 – Programme de transformation de l'éclairage au complexe sportif Espace 2000 – transition énergétique**

03-03-01 Approbation du programme

03-03-02 Demandes de subvention

#### **POINT 04 – URBANISME**

##### **04-01 Rétrocessions parcellaires de la Foncière du Rhin – autorisation de signature des actes administratifs**

##### **04-02 Cession de parcelles communales au concessionnaire du périmètre de la ZAC du Hattel – autorisation de signature**

#### **POINT 05 – ADMINISTRATION**

##### **05-01 Location des chasses communales – adjudication 2015/2024 – désignation d'un estimateur de dégâts de gibier**

##### **05-02 Règlement intérieur du conseil municipal – modification**

##### **05-03 Conventions d'occupation de locaux communaux – autorisations de signature**

05-03-01 Association Flaschaputzer – local 4, rue Saint Martin

05-03-02 Amicale des sapeurs-pompiers – dépôt 5, rue de l'Ecole

05-03-03 Société de Musique Union – école de musique 6, place de la République

#### **POINT 06 – PERSONNEL COMMUNAL**

##### **06-01 Modification du tableau des effectifs**

#### **POINT 07 – DIVERS**

**07-01 Demande de subvention au titre du produit des amendes de police – feu de circulation Grand'Rue**